



Navailles-Angos, le 1^{er} février 2021

Objet : Inscription sur le Registre nominatif des personnes vulnérables et isolées
Et
Recensement des bénévoles dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde

Mesdames et Messieurs,

En cette période de pandémie, le gouvernement a demandé aux communes d'établir un Registre des personnes vulnérables et isolées avec l'objectif de pouvoir leur apporter des conseils et de l'assistance.

Il faut noter que cette démarche ne s'adresse pas uniquement aux aînés mais bien à l'ensemble des personnes du village qui pourraient être fragilisées par un handicap ou une maladie.

Simultanément nous proposons de recenser les personnes bénévoles qui spontanément proposeraient leur aide dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, dispositif d'alerte générale à la population pour faire face à des risques d'origines climatiques, chimiques et autres.

Pour cela, 2 registres pourraient être constitués :

Le premier registre concerne le Plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes vulnérables âgées ou non, des personnes handicapées et des personnes isolées en cas de risques exceptionnels (ex : plan canicule, pandémie COVID).

Le second registre permet de recenser les personnes bénévoles souhaitant apporter leur aide en cas de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) si une situation très grave venait à survenir sur notre village.

La constitution de ces registres ne doit pas être prétexte à la constitution de « Fichier de population » aussi quelques règles doivent être respectées pour renseigner ces registres :

- La démarche doit être volontaire
- Une personne ne doit pas y figurer sans son consentement.

On notera toutefois que ce consentement doit être un acte positif, qui doit pouvoir être démontré à tout moment ; ce qui n'exclut, en cas de besoin, aucune personne du bénéfice des secours.

Leur utilisation est strictement limitée aux secours déclenchés par le Maire en cas d'alerte par exemple jusqu'à la situation 7 (fin de pandémie), conformément au plan national français.

Le Maire doit garantir la confidentialité et la sécurité des données. Toute personne accédant aux données des registres est tenue au secret. Les données personnelles ne

peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins que celles de constituer et déclencher un dispositif d'intervention.

Aussi, si vous souhaitez être recensé que ce soit comme personne vulnérable ou isolée ou comme bénévole volontaire pour être appelé dans le cadre du PCS, je vous invite à renseigner le coupon réponse joint à ce courrier et à le renvoyer sous pli fermé à l'attention de Madame le Maire.

Si des renseignements complémentaires vous étaient nécessaires, n'hésitez pas contacter le secrétariat de mairie.

En ces temps difficiles, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jeanne H" followed by a stylized flourish.

Jeannine LAVIE-HOURCADE.